

62 % des apprentis sont en emploi salarié six mois après leur sortie de formation, dont 59 % en CDI

Plus d'un tiers des apprentis de l'académie de Versailles inscrits en dernière année de cycle professionnel sont toujours en formation l'année suivante.

Parmi ceux qui ne poursuivent pas de formation, 62 % sont en emploi salarié six mois après la fin de l'année scolaire. Ils s'insèrent mieux sur le marché du travail après une dernière année de brevet professionnel (70 %) ou de BTS (69 %) ou encore lorsqu'ils ont obtenu leur diplôme (66 %, contre 55 % pour les non diplômés).

Lorsqu'ils sont en emploi six mois après la fin de leur formation, 59 % des apprentis sont embauchés en CDI et 90 % travaillent à temps plein.

L'insertion professionnelle varie de 49 % pour les apprentis sortants d'une formation des spécialités de l'agriculture à 67 % pour ceux issus d'une formation des spécialités de la mécanique et des structures métalliques. Dans certains domaines de spécialité, les apprentis les plus qualifiés ne sont pas ceux qui s'insèrent le mieux.

La nouvelle source de données InserJeunes remplace les enquêtes par questionnaire auparavant adressées chaque année aux apprentis inscrits en dernière année de formation à propos de leur insertion professionnelle (enquêtes IPA) (*Encadré méthodologique*).

Cette première note de cadrage sera complétée par la suite par des études plus approfondies basées sur les données InserJeunes détaillées.

Les emplois observés sont ceux occupés en janvier 2019 ou en janvier 2020, soit avant la crise sanitaire.

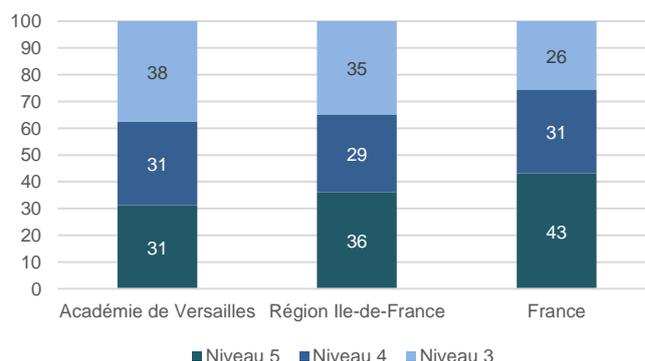
Une meilleure insertion professionnelle pour les apprentis sortant de BP ou de BTS

36 % des 21 560 apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2017-2018 ou en 2018-2019 dans l'académie de Versailles sont toujours en formation l'année suivante (*Encadré sur les poursuites d'études*).

Parmi ceux qui ne poursuivent pas d'études, 62 % sont en emploi au mois de janvier suivant. L'insertion professionnelle est meilleure pour les apprentis sortant de brevet professionnel (70 %) ou de BTS (69 %). Si elle est plus faible au CAP et au bac professionnel, la majorité d'entre eux sont tout de même en emploi au bout de six mois (56 %).

Le taux d'emploi de l'académie tous niveaux confondus est équivalent aux moyennes régionale et nationale, et pourtant, les niveaux de qualification des apprentis y sont plus élevés ce qui aurait pu laisser présager d'une meilleure insertion des apprentis sur le marché du travail (*Figure 1*). En effet, l'insertion professionnelle est moins bonne pour les apprentis de l'académie de Versailles dans certains

Figure 1 : Répartition des apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel selon le niveau de leur classe de sortie (en %)



Lecture : Dans l'académie de Versailles, 31 % des apprentis sortant de dernière année de formation professionnelle sortent d'une formation de niveau 5, contre 36 % pour la région Ile-de-France et 43 % pour la France.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

Figure 2 : Taux de poursuite de formation des apprentis après un cycle professionnel et taux d'emploi salariés six mois après leur sortie de formation

		Académie de Versailles			Région Ile-de-France				France				
		Inscrits	Toujours en formation l'année suivante (en %)	Sortants du syst. scolaire (en %)	Taux d'emploi à 6 mois (en %)	Inscrits	Toujours en formation l'année suivante (en %)	Sortants du syst. scolaire (en %)	Taux d'emploi à 6 mois (en %)	Inscrits	Toujours en formation l'année suivante (en %)	Sortants du syst. scolaire (en %)	Taux d'emploi à 6 mois (en %)
Niveau 5	Niveau CAP	5 895	40	60	56	16 019	40	60	56	142 881	43	57	52
	Niveau MC5	241	35	65	64	1 424	28	72	67	12 735	38	62	67
	Autre niveau 5	717	14	86	49	1 556	15	85	51	7 631	19	81	57
Niveau 4	Niveau Bac pro	3 809	47	53	56	7 179	41	59	58	39 016	32	68	63
	Niveau BP	1 566	22	78	70	3 888	20	80	70	37 110	18	82	73
	Niveau MC4	424	8	92	67	769	17	83	67	2 321	15	85	72
	Autre niveau 4	811	16	84	66	1 835	12	88	63	11 796	14	86	63
Niv. 3	Niveau BTS	6 306	35	65	69	14 595	35	65	68	64 721	27	74	70
	Autre niveau 3	1 791	39	61	62	3 935	47	53	59	15 539	40	60	64
Ensemble		21 560	36	64	62	51 200	35	65	62	333 750	34	66	62

Lecture : Dans l'académie de Versailles, 36 % des 21 560 apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel de niveau 5 à 3 sont toujours en formation l'année suivante tandis que 64 % sont sortis de formation. Parmi ces sortants, 62% sont en emploi salarié en janvier de l'année suivante.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2017-2018 ou en 2018-2019 pour le taux de poursuite de formation et apprentis sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 pour le taux d'emploi (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

niveaux, notamment lorsqu'ils sortent d'un bac professionnel (56 % contre 63 % au national) ou d'un brevet professionnel (70 % contre 73 % au national). À l'inverse, leur insertion professionnelle est meilleure pour ceux sortants d'un CAP (56 %, contre 52 % au national), sachant que les sortants de ce niveau sont proportionnellement moins nombreux dans l'académie de Versailles qu'au national (26 %, contre 37 %) (Figure 2).

Au niveau infra académique, les taux d'emplois des quatre principales formations varient assez peu entre les apprentis des quatre départements et sont proches des moyennes régionales, sauf dans les Yvelines où l'insertion est moins bonne pour les

sortants de terminale professionnelle et de brevet professionnel¹.

Les apprentis de l'académie s'insèrent mieux que les apprenties : l'écart entre les taux d'emploi par sexe est de 11 points au niveau du CAP et de 13 points au niveau du bac professionnel. Inversement, au sortir d'un Brevet professionnel, les filles s'insèrent mieux : leur taux d'emploi est de 71 % contre 66 % pour les garçons. La différence entre les sexes n'est pas significative dans l'académie au niveau du BTS, alors que l'insertion au niveau national et régional est moins favorable aux filles (respectivement -4 et -1 points par rapport aux garçons).

72 % des apprentis sortant de dernière année de cycle professionnel ont obtenu leur diplôme et leur taux d'emploi est supérieur de 11 points par rapport aux non diplômés

72 % des apprentis sortants d'un cycle de formation professionnelle quittent les études en ayant obtenu leur diplôme. 66 % d'entre eux sont en emploi six mois après la fin de l'année scolaire, contre 55 % de ceux qui n'ont pas obtenu leur diplôme. Ce gain de 11 points sur le taux d'emploi est de même ampleur que celui constaté en Ile-de-France, mais il est plus faible que la moyenne nationale (+15 points).

Ce moindre écart s'explique par la meilleure insertion professionnelle des apprentis non diplômés constatée plus généralement en Ile-de-

France (55 %, contre 52 % au national). Cette tendance est à rapprocher des taux de chômage des jeunes de la région, qui sont moins élevés qu'au national².

Les apprentis sortants de terminale professionnelle sans avoir obtenu leur baccalauréat font tout de même figure d'exception car leur taux d'emploi n'est que de 46 % dans l'académie de Versailles, soit 7 points de moins que la moyenne nationale. Ce taux d'emploi se situe même en dessous de celui des apprentis qui arrêtent leurs études au niveau du

¹ Pour les différences entre départements, les spécialités de formation ainsi que les caractéristiques des apprentis et des territoires, non disponibles à ce stade, permettront des analyses complémentaires.

² Le taux de chômage annuel moyen des 15-24 ans en 2019 est de 13,5 % en Ile-de-France, contre 19,6 % en moyenne en France (Source: Insee, taux de chômage localisés, enquête emploi: <https://statistiques-locales.insee.fr>)

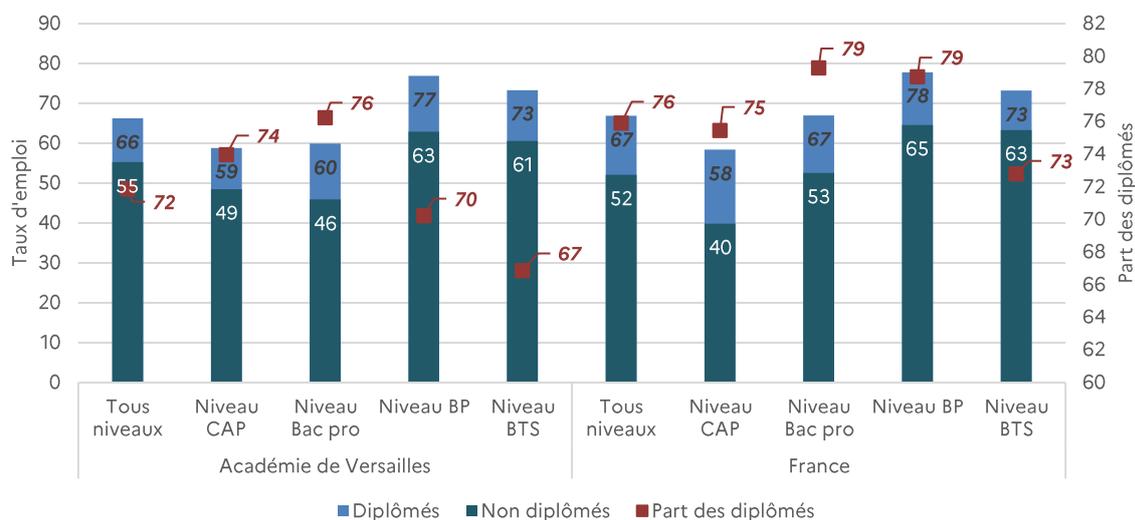
CAP, qu'ils aient obtenu leur diplôme ou non (- 3 points par rapport aux non diplômés du CAP et -13 points par rapport aux diplômés du CAP).

En outre, dans l'académie de Versailles, les diplômés

La majorité des apprentis sont embauchés en contrat de travail à durée indéterminée six mois après la fin de leur formation

du CAP connaissent une insertion proche des diplômés du bac professionnel (59% contre 60%), alors qu'au national, leur taux d'emploi est inférieur de 9 points (58%, contre 67%) (Figure 3).

Figure 3 : Taux d'emploi des apprentis à 6 mois selon l'obtention du diplôme et la classe de sortie, et part des diplômés (en %)



Lecture : Dans l'académie de Versailles, 55 % des apprentis sortant de cycle professionnel sans avoir obtenu leur diplôme sont en emploi six mois après la fin de l'année scolaire contre 66 % de ceux qui obtiennent leur diplôme. Les diplômés représentent 72 % des sortants.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

Précision : Au sein de l'académie, 92 % des apprentis sortant de cycle professionnel qui sont en emploi ont un seul contrat de travail six mois après la fin de l'année scolaire, 7 % ont deux contrats et 1 % ont trois contrats ou plus. Les sortants versaillais sont sensiblement plus nombreux à avoir plusieurs contrats que leurs camarades de l'hexagone (respectivement 93 %, 6 % et 1 %). Dans le reste du document, seul le CDI ou le contrat le plus long est analysé dans le cas où le jeune a plusieurs contrats simultanément.

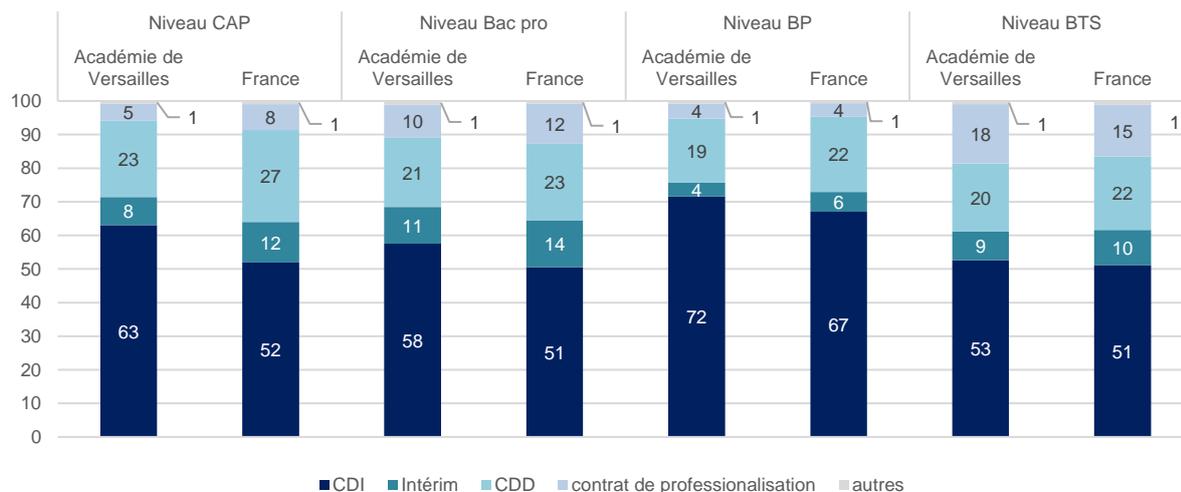
Parmi les apprentis qui sont en emploi six mois après la fin d'un cycle professionnel, 59% sont en CDI. Les apprentis de l'académie de Versailles obtiennent plus souvent un CDI à tous les niveaux de classe de sortie. C'est en sortant d'un brevet professionnel que les apprentis sont plus souvent embauchés en CDI (72%) alors que c'est le cas de 63% pour les sortants de CAP, de 58% pour les sortants de bac professionnel et de 53% pour les sortants de BTS (Figure 4).

Après les CDI, les contrats les plus courants sont les CDD (23%), puis viennent les contrats de professionnalisation (10%), les contrats d'intérim (8%), puis les autres contrats (< 1%). Les contrats de

professionnalisation sont plus courants pour les apprentis de niveau BTS que pour les autres (18%). Les contrats d'intérim sont, quant à eux, moins fréquents après un brevet professionnel (4%).

Les filles sont plus souvent embauchées en CDD que les garçons (26%, contre 20%) et plus souvent en contrat de professionnalisation (13%, contre 9%). Elles sont par contre moins souvent en contrat d'intérim (6%, contre 9%) et en CDI (-7 points). Malgré tout, l'accès à un emploi à durée indéterminée à court terme reste majoritaire chez les filles à tous les niveaux de classe de sortie.

Figure 4 : Type de contrats des apprentis en emploi six mois après un cycle professionnel selon la classe de sortie (en %)



Lecture : Parmi les apprentis de l'académie de Versailles sortant de dernière année de CAP qui sont en emploi six mois après la fin de l'année scolaire, 63 % sont en CDI contre 52 % au niveau national.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

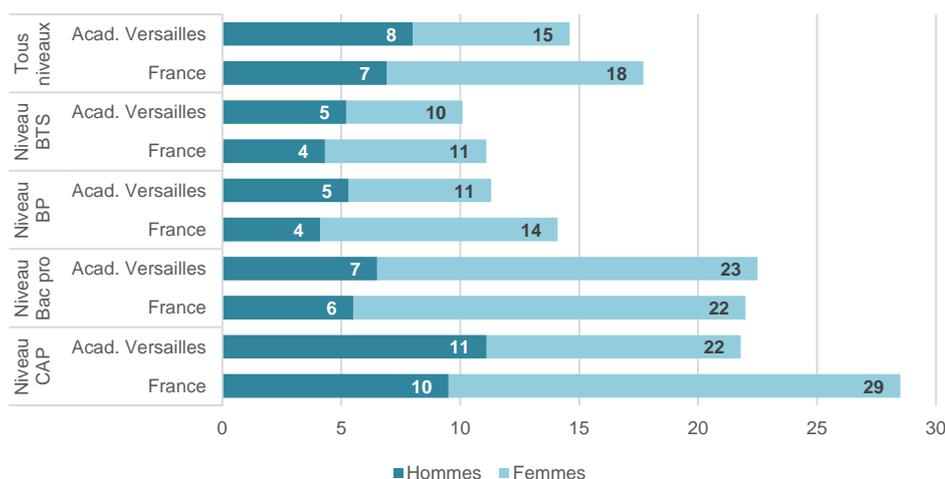
Le travail à temps plein est la norme pour les apprentis

Près de neuf apprentis sur dix travaillent à temps plein lorsqu'ils sont en emploi six mois après la fin de l'année scolaire. Le travail à temps partiel est très minoritaire, même au niveau du CAP (14 %).

Les filles travaillent cependant plus souvent à temps partiel que les garçons : cela concerne 22 % d'entre elles au niveau du CAP et 23 % au niveau du bac

professionnel, soit respectivement +11 et +16 points que les garçons. La différence est plus réduite au niveau du BTS (+5 points) et du BP (+6 points). Ces disparités de temps de travail entre les sexes sont tout de même moins marquées dans l'académie de Versailles qu'au niveau national, sauf au niveau du bac professionnel où les écarts sont identiques (Figure 5).

Figure 5 : Part des contrats à temps partiel selon le niveau de la classe de sortie et le sexe (en %)



Lecture : 8 % des garçons et 15 % des filles travaillent à temps partiel parmi les apprentis sortant de cycle de formation dans l'académie, contre respectivement 7 % et 18 % au niveau national.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

Les taux d'emploi sont supérieurs à 60 % pour les deux-tiers des groupes de spécialités

Dans l'académie de Versailles, 63 % des apprentis sortants d'un cycle professionnel d'une spécialité de la production sont en emploi six mois plus tard contre 61 % pour ceux sortants d'une formation d'une spécialité des services. L'insertion professionnelle est plus contrastée selon leur spécialisation.

Les taux d'emploi les plus élevés observés au sein de l'académie sont ceux des apprentis sortants d'une formation des groupes de spécialité « Métallurgie » (78 %) et « Mines et carrières, génie civil, topographie » (78%). Ces deux groupes de spécialité concernent 130 apprentis en 2018 ou 2019, soit moins de 2 % de l'ensemble des sortants.

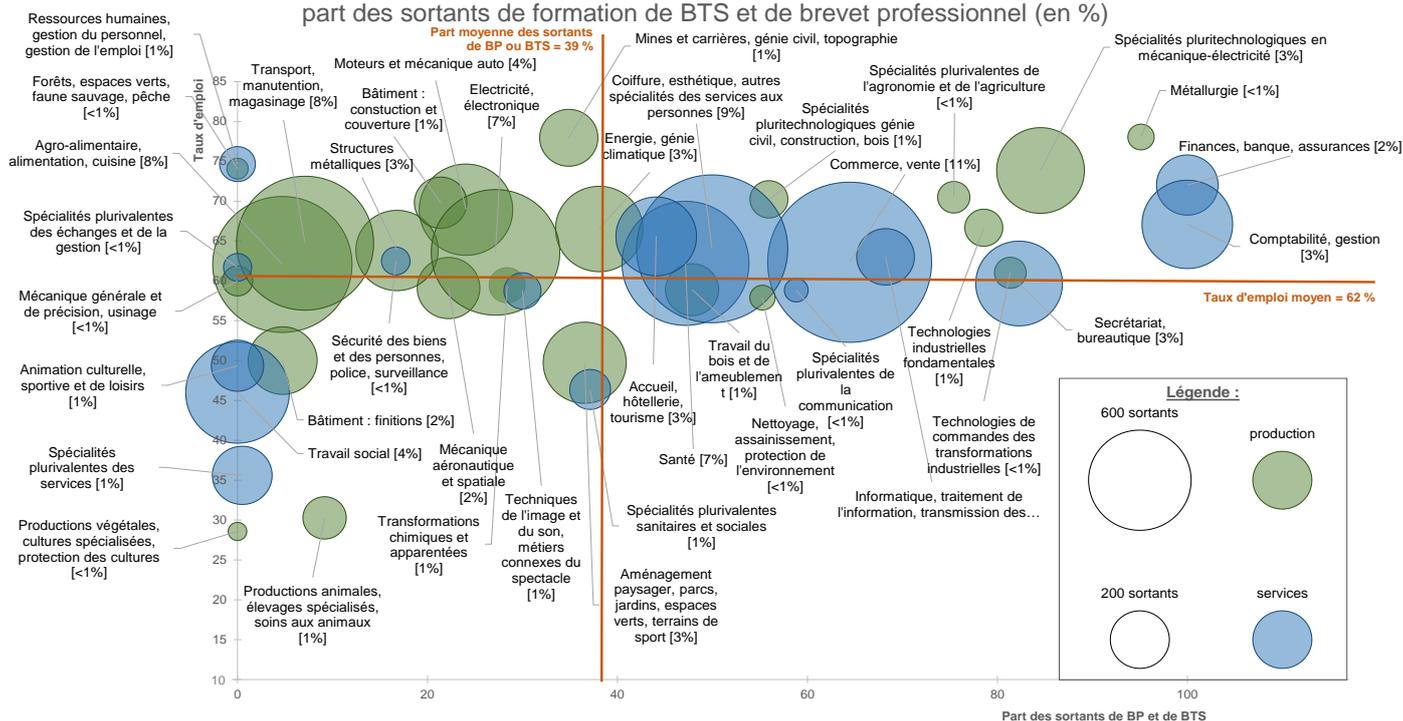
Les taux d'emploi les plus faibles sont observés pour les apprentis sortants d'une formation du groupe de spécialité « Bâtiment : finitions » (50 %), du domaine des services à la personne (hormis « Santé » dont le taux d'emploi est de 62 %) ou du domaine de l'agriculture, en particuliers pour ceux spécialisés

dans les productions animales ou végétales. Cependant, les taux d'emploi de ces deux domaines de spécialités sont probablement sous-estimés³.

En dehors de ceux-ci, l'insertion professionnelle, tous niveaux de classe confondus, des apprentis des autres domaines de spécialité est supérieure ou égale à 58 % et est plutôt peu disparate.

Contre toute attente, ce ne sont pas les domaines de spécialité qui forment le plus d'élèves au brevet professionnel ou au BTS qui affichent une meilleure insertion professionnelle à court terme : notamment pour les apprentis sortants d'une formation des groupes de spécialité « Mines et carrières, génie civil, topographie », « Ressources humaines, gestion du personnel, gestion de l'emploi » ou encore « Forêts, espaces verts, faune sauvage, pêche » dont les taux d'emploi sont supérieurs à 70 % alors que les parts des apprentis sortants de BP et BTS sont faibles (Figure 6).

Figure 6 : Taux d'emploi des apprentis de l'académie de Versailles selon le groupe de spécialité et part des sortants de formation de BTS et de brevet professionnel (en %)



Lecture : 67 % des sortants d'une formation par apprentissage du groupe de spécialité « Comptabilité, gestion » sont en emploi six mois après la fin de l'année scolaire et 100 % sortent d'une dernière année de brevet professionnelle ou de BTS. 468 apprentis de ce groupe de spécialité sont sortis en 2018 ou en 2019 d'une année terminale de cycle professionnel par apprentissage de ce groupe de spécialité, soit 3% de l'ensemble des sortants.

Nota : Les groupes de spécialités pour lesquels moins de 20 apprentis sont sortis de formation en 2018 ou en 2019 n'apparaissent pas sur le graphique pour des raisons de significativité statistique. Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

³ Au moment où ces données sont établies, InserJeunes ne permet pas de considérer comme en emploi les jeunes employés par des particuliers employeurs ou les jeunes qui ont démarré leur activité professionnelle en tant que non-salarié agricole.

En effet, pour certains domaines de spécialité, l'insertion professionnelle au niveau du CAP est meilleure à six mois qu'à des niveaux de qualification plus élevés du même domaine. Le domaine « Transport, manutention, magasinage » en est une parfaite illustration : le taux d'emploi des sortants de niveau CAP est de 71 %, contre 67 % au BTS et 53 % au bac professionnel. Il s'agit cependant du seul domaine pour lequel l'insertion professionnelle des sortants de niveau CAP est meilleure que celle des sortants de niveau BTS. Par contre, dans deux autres domaines de spécialité, le taux d'emploi des sortants de niveau CAP est plus élevé que celui des sortants de niveau bac professionnel : les domaines « Alimentation et agroalimentaire transformation » (respectivement 61 % et 57 %) et « Hôtellerie, restauration, tourisme » (62 % contre 50 %). Dans certains secteurs, les compétences acquises par un apprenti de niveau CAP semblent donc plus recherchées sur le marché du travail.

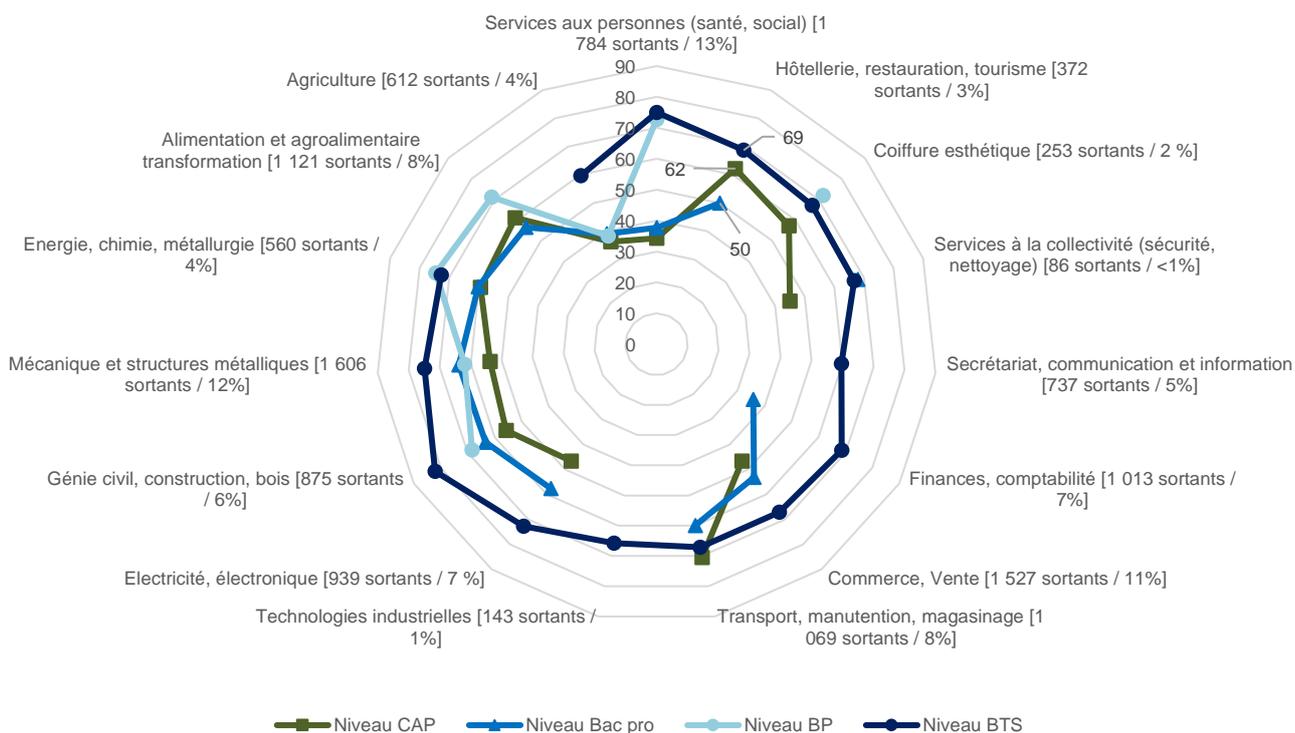
Inversement, dans d'autres domaines, sortir d'un BTS ou d'un brevet professionnel garantit une insertion nettement plus facile. C'est le cas des deux

domaines de spécialités « Agriculture » et « Service aux personnes (santé, social) », dont l'insertion professionnelle la plus faible est celle observée au niveau du CAP et du bac professionnel (inférieur à 40 %) (Figure 7).

Ces disparités d'insertion professionnelle des apprentis selon leurs domaines de spécialité et leurs niveaux de classe de sortie s'expliquent certainement par des différences de caractéristiques des apprentis selon les spécialités fines et par les spécificités du marché du travail des différents secteurs d'activité.

En effet, au sein même d'un même domaine de spécialité, les taux d'emploi peuvent être assez différents selon la spécialisation plus précise auquel sont formés les apprentis. Par exemple, parmi les sortants d'une terminale professionnelle du domaine « Mécanique et structures métalliques », 73 % de ceux spécialisés dans les moteurs et la mécanique automobile sont en emploi six mois après leur sortie du système scolaire contre 40 % de ceux spécialisés dans la mécanique aéronautique et spatiale.

Figure 7 : Taux d'emploi des apprentis à six mois selon le niveau de la classe de sortie et selon les domaines des spécialités (en %)



Lecture : Parmi les apprentis sortant de dernière année de CAP du domaine « Hôtellerie, restauration, tourisme » en 2018 ou en 2019, 50 % sont en emploi salarié six mois après la fin de l'année scolaire, contre 62 % des sortants de niveau bac professionnel et 69 % des sortants de niveau BTS. 372 apprentis inscrits dans une formation de ce domaine sont sortis d'études en 2018 ou en 2019, représentant 3 % des sortants tous niveaux confondus.

Nota : Les points manquants correspondent à des diplômes qui n'existent pas (par exemple CAP « Finances, comptabilité ») ou à des domaines de spécialité pour lesquels le nombre de sortants en 2018 ou en 2019 est trop faible à ce niveau de sortie pour être représentatif.

Source : Dares-Depp, InserJeunes. Champ : Apprentis de niveaux 5 à 3 sortants de dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019 (y compris apprentis de CFA sous tutelle du ministère en charge de l'agriculture).

Plus d'un apprenti sur trois toujours en formation l'année qui suit une dernière année de cycle professionnel

Les apprentis qui poursuivent des études peuvent redoubler leur année, poursuivre leurs études ou s'orienter vers une autre formation de tout niveau, en apprentissage ou en voie scolaire.

Dans l'académie de Versailles, les apprentis inscrits en dernière année de CAP et de bac professionnel poursuivent davantage une formation que ceux de BTS (respectivement 40 %, 47 % et 35 %). Par ailleurs, les inscrits en dernière année de bac professionnel poursuivent plus souvent leurs études que les inscrits en dernière année de CAP (47 %, contre 40 %). Il s'agit d'une particularité de l'académie car cette tendance ne se retrouve ni national, où les inscrits de dernière année de bac professionnel sont moins nombreux à poursuivre leurs études que ceux de niveau CAP (32 %, contre 43 %), ni dans le reste de l'Ile-de-France (33 %, contre 39 %).

Au niveau infra académique, les apprentis de terminales professionnelles poursuivent davantage une formation l'année suivante que les apprentis de dernière année de CAP dans tous les départements de l'académie, sauf dans les Hauts-de-Seine (46 % des inscrits en dernière année de bac professionnel poursuivent leurs études contre 48 % pour ceux de niveau CAP).

Les apprentis de niveau CAP, bac professionnel et BTS représentent 74 % des apprentis inscrits en dernière année de cycle professionnel en 2018 ou en 2019. Les autres sont inscrits en brevet professionnel (7 %), en mentions complémentaires de niveau 5 ou 4 (3 %) ou dans d'autres formations de niveaux 5, 4 ou 3 (15 %)¹ (*Encadré sur les autres formations*).

Ces autres apprentis poursuivent globalement moins souvent leurs études après la dernière année de formation, en dehors de ceux inscrits en mention complémentaire de niveau 5 (35 %) ainsi que ceux inscrits dans une autre formation de niveau 3 (qui sont d'ailleurs 39 % à poursuivre leurs études contre 35 % des apprentis inscrits en dernière année de BTS) (*Figure 1*).

Les filles sont proportionnellement plus nombreuses parmi les apprentis de l'académie qu'au niveau national (40 %, contre 32 %), ce qui est aussi le cas de l'ensemble des apprentis franciliens. Elles poursuivent moins souvent leurs études que les garçons (60 %, contre 63 %), à part après un brevet professionnel (71 %, contre 66 % pour les garçons).

De multiples formations offertes par la voie de l'apprentissage

En dehors du CAP, du bac professionnel, du brevet professionnel, du BTS et des mentions complémentaires, plus de 2 000 apprentis de l'académie de Versailles sont inscrits en 2017-2018 ou en 2018-2019 en dernière année de l'une de ces formations :

Niveaux	Formations
Niveau 5	Titres homologués
	Certificats de spécialisation agricoles
	Brevets professionnels agricoles (BPA)
	Brevet d'aptitude professionnel d'assistant animateur technicien
	Diverses formations du secteur de la santé (tels les diplômés d'état d'ambulancier et d'auxiliaire de puériculture)
Niveau 4	Titres homologués
	Certificats de spécialisation agricoles
	Brevets professionnels de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport (BP JEPS)
	Brevet technique des métiers « Pâtissier, confiseur, glacier, traiteur »
	Diplôme d'état de moniteur-éducateur
Niveau 3	Titres homologués
	Diplômes universitaires de technologie (DUT)
	Certificats de spécialisation agricoles
	Diplôme d'état de conseiller en économie sociale et familiale (DCESF)
	Diplômes d'études universitaires scientifiques et techniques (DEUST)
	Diplômes de conducteur des travaux publics et technicien de bureau d'études et de conducteur technicien des travaux du bâtiment
	Diverses formations du secteur de la santé et du travail social (tels les diplômes d'état de psychomotricien, d'éducateur de jeunes enfants et d'éducateur spécialisé)

Méthodologie

InserJeunes est un système d'information obtenu par rapprochement de bases de données administratives « scolarité » (remontées administratives des inscriptions des élèves et des apprentis) et de bases de données « emploi » afin de calculer chaque année, au niveau établissement (lorsque les effectifs sont suffisants), les indicateurs suivants :

- Taux d'emploi des sortants de l'établissement et valeur ajoutée de l'établissement
- Taux de poursuite d'études
- Taux d'interruption en cours de formation

Le système d'information InserJeunes diffuse également, pour les centres de formations d'apprentis, la part de contrats d'apprentissage interrompus avant leur terme.

Il permet de se rapprocher de l'exhaustivité et de construire des indicateurs d'insertion à des niveaux très fins. Ces indicateurs sont disponibles à différents moments après la sortie du système éducatif (6 mois, 12 mois, 18 mois et 24 mois).

Le dispositif InserJeunes succède aux enquêtes d'insertion IVA et IPA menées par la Depp, mais les taux d'insertion mesurés ne sont pas comparables directement, et la transition vers le nouveau dispositif provoque donc une rupture de série.

Le premier point de divergence entre les deux dispositifs est la date d'observation : InserJeunes mesure l'insertion 6 mois après la sortie théorique de la formation, alors que les enquêtes IVA et IPA le faisaient 7 mois après la sortie. La nature des dispositifs est également très différente : InserJeunes est une exploitation directe de fichiers administratifs alors que les enquêtes IVA et IPA étaient déclaratives. Cela impliquait notamment une incertitude sur la date précise d'observation, alors que celle-ci est précisément délimitée dans InserJeunes. En revanche, l'aspect déclaratif permettait dans les enquêtes IVA et IPA de prendre en compte l'ensemble des formes d'emploi (ainsi que de distinguer les différents cas de non-emploi). Ce n'est plus le cas avec InserJeunes, qui se fonde sur les Déclarations sociales nominatives (DSN) comme source, et ne peut mesurer que l'emploi salarié relevant de ces déclarations, ce qui exclut, pour le moment, les indépendants, les auto-entrepreneurs, les salariés des particuliers employeurs et la fonction publique.

Les indicateurs d'InserJeunes sont calculés de façon différenciés pour les lycéens professionnels et pour les apprentis. Il n'est pas conseillé de comparer les indicateurs entre lycéens et apprentis, car il s'agit de populations différenciées autant du point de vue des leurs caractéristiques sociodémographiques, de leurs parcours et de leurs degrés de distance vis-à-vis du monde du travail. Les mécanismes de discrimination pour l'accès à l'apprentissage sont connus (Rapport CEREQ-INJEP, 2017).

⇒ **Retrouvez les données d'InserJeunes sur :** <https://www.inserjeunes.education.gouv.fr/diffusion/accueil>

Bibliographie :

- Cereq-Injep, « Mesure et analyse des discriminations d'accès à l'apprentissage », *Rapport d'évaluation*, Kergoat P. (sous la dir.), juin 2017.
- Collin C., Marchal N., « 6 mois après leur sortie en 2019 du système scolaire, 62 % des apprentis de niveau CAP à BTS sont en emploi salarié », *Note d'information*, n°21-07, Depp, février 2021.

**Télécharger les données
des graphiques et
tableaux au format Excel**

